



Réf. Farde e-Assemblées : 2553035

N° OJ : 1

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/01/2024

Objet : Asbl Brussels Major Events.- Subside : 60.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023;

Considérant que l'asbl Brussels Major Events demande un subside de 60.000,00 EUR pour la soirée du 22 septembre 2023 - TD ULB;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique : Un subside de 60.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023 est octroyé au profit de l'asbl Brussels Major Events.

Annexes :